

## L'EDITO DU MAIRE



Chères Emancéennes, chers Emancéens,

L'été s'est installé, la nature reprend vie, après un hiver pluvieux et froid.

Les travaux de jardinage vont recommencer, taille des haies, tonte des pelouses, plantations... une passion bien agréable mais qui demande de respecter quelques règles de bon voisinage, notamment le respect des horaires d'utilisation d'engins bruyants.

Concernant notre P.L.U, l'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions, et plusieurs personnes ont donc été reçues par Mr Gareau, le commissaire enquêteur.

Je profite enfin de cet éditto pour remercier Sylvie et Sébastien, nos deux agents recenseurs pour le temps passé sur leur mission.

Je vous souhaite à tous de très bonnes vacances, profitez bien de ces journées d'été qui seront, je l'espère, ensoleillées.

*Christine David, Maire*

## MOISSONS DE COLZA ET PREMIERS BALLOTS DE PAILLE



Photos Stéphanie Briolant

## SOMMAIRE

### Page 2

Retour sur les évènements passés

### Pages 3 à 4

A.F.R

### Page 5

L'école

### Page 6 à 7

Plan communal de Sauvegarde

### Page 8

Municipalité

### Page 9

Tous responsables

### Pages 10 à 11

Environnement

### Pages 12 à 13

Bien vivre ensemble

### Page 14

Solidarité

## RETOUR SUR LES EVENEMENTS PASSES

### BAPTEME DE LA SALLE ALFRED MANESSIER

Foyer rural, Salle des fêtes, salle communale... elle attendait un nom depuis plusieurs années. Pour habituer les Emancéens, le nom « salle Alfred MANESSIER » a été employé, car c'est le nom qu'elle allait porter.

Le samedi 23 Juin 2018, à 11h, elle fut officiellement baptisée et porte désormais le nom du peintre qui résidait jadis dans notre commune. Sa signature orne l'un des murs extérieurs et a été réalisée à l'identique par Monsieur Eric PAJAK, résident de la commune.

Une exposition retraçant la vie de l'artiste a été organisée, en présence de ses enfants Christine et Jean-Baptiste MANESSIER. Des maires et élus des communes avoisinantes ont été invités à l'occasion, ainsi que notre députée Mme Aurore BERGE et Mr Gilles SCHMIDT, maire adjoint de Rambouillet.

Pour les personnes qui s'étaient inscrites, une visite de l'atelier a été proposée par l'Office de Tourisme Rambouillet Territoires, à l'issue de la cérémonie. Des toiles inachevées, ses outils de travail sont restés « comme figés dans le temps », ainsi l'a décrit son fils Jean-Baptiste Manessier, très ému, lors de son discours.

A noter : l'office de tourisme Rambouillet Territoires peut proposer des visites de cet atelier (inscription obligatoire au 01 34 83 21 21)



---

### FETE DE LA MUSIQUE LE 30 JUIN

Pour la deuxième année consécutive, la fête de la musique s'est déroulée sur la place du Village en présence de nombreux émancéens. Les musiciens ont encore fait l'unanimité et le Food Truck a été très apprécié des grands comme des petits.

Un **TRES GRAND MERCI** aux **SUPERS MUSICIENS** qui nous ont fait passer une délicieuse et festive soirée



## 10 JUIN 2018 - LE VIDE GRENIER



La fréquentation de notre vide-grenier a été importante et les visiteurs, après avoir parcouru les stands d'exposants, ont pu se restaurer sur place, de bonne heure et tout au long de l'après-midi jusqu'à l'orage de fin de journée.

Les membres de l'AFR remercient particulièrement Bertrand Lecorre ainsi que les bénévoles, parents des enfants du speed ball, auxquels il a fait appel. Ils nous ont énormément soutenus par leur présence et leur précieuse aide.

**Un grand grand merci** à Jacqueline et Lulu ainsi qu'à leur petit fils qui ont travaillé toute la journée ... sans oublier Jacques avec ses bonnes frites accompagnées de saucisses ou merguez excellentes, et à tous les membres de l'AFR

Rendez-vous à l'année prochaine !!!

**Tous nouveaux bénévoles et exposants seraient les bienvenus ...**

*Annie Soulaire, Présidente AFR*

---

## 10 MARS 2018 - LE CIRQUE

L'AFR a convié la troupe de cirque « Les pieds au mur » à venir présenter son spectacle à Emancé. Quel dommage que les spectateurs n'aient pas été plus nombreux ! Le spectacle était réellement d'une grande qualité et les personnes présentes ont beaucoup apprécié leurs performances. Chapeau les Artistes !



## SPEED BALL : Émancé au championnat de France

L'animation avec le sculpteur de ballons a connu un grand succès auprès des enfants dont les parents de l'école qui tenaient un stand pour financer un projet scolaire.

7 joueurs du club de speed-ball d'Émancé se sont rendus au championnat de France les 19 et 20 mai dernier à Carrières-sous-Poissy.

Pour comprendre les résultats qui suivent : le « supersolo » est un exercice en solo (sic), le joueur devant frapper un maximum de fois la balle en un temps donné. Les matchs sont simples (1 contre 1).

- Axel Collin (poussin) s'est placé 5e en supersolo et en match.
- Anaë Clavel (poussine) est arrivée 9e.
- Samuel Monnard (benjamin) s'est classé 4e en supersolo et 5e en match.
- Nathan Monnard (benjamin) a terminé 5e en supersolo et 4e en match.
- Lucas Demulière (minime) a conclu 8e en supersolo et 9e en match.
- Sacha Lesoudier (minime) a fini 3e en supersolo et 1er en match.
- Antonin Lesoudier (senior) a obtenu la 14e place en supersolo (résultat matches non communiqué).



*Une partie de l'équipe d'Emancé : Nathan, Samuel, Anaë, Sacha (champion de France) et Antonin. Derrière eux, Amandine Denchasaz, leur entraîneuse*

**Tous ont participé avec courage et sont revenus avec la détermination de progresser lors de la saison 2018-2019.**

*Bertrand Le Corre, responsable section Speed Ball*

### LE PERRAY-EN-YVELINES

## Connaissez-vous le speed-ball ?

En mars, la salle des sports du Perray-en-Yvelines a accueilli les épreuves qualificatives du championnat de France de speed-ball. Le club Yvelinois d'Emancé s'est mesuré aux équipes de Caen (Calvados) et d'Octeville (Seine-Maritime). Ainsi, une vingtaine de concurrents ont participé à cette compétition dans une ambiance conviviale.

#### Un sport complet

« Ces rencontres constituent une belle occasion de donner un coup de projecteur à ce sport peu connu et de le faire découvrir au plus grand nombre. De plus, ces matches illustrent parfaitement l'état d'esprit de cette discipline dans laquelle le plaisir de jouer prédomine sur la recherche de la performance », explique Bertrand Le Corre, entraîneur et animateur du club de d'Emancé, avant de laisser son fils Tom, 22 ans, remonter le fil du temps pour raconter l'histoire de la création de ce sport.

« Le spirobole est l'ancêtre du speed-ball. Il existait déjà en 1897. Il consistait à ce que deux joueurs frappent successivement dans une balle suspendue par une corde à



Hugo Wolf, ancien membre du club d'Emancé, présente une partie des équipements aux côtés de Bertrand Le Corre, entraîneur et animateur du club d'Emancé.

un poteau métallique de 1,59 mètre. Le but était d'enrouler complètement la corde autour du poteau de sorte que la balle soit bloquée. C'est dans les années 60 qu'un médecin égyptien, le docteur Lofti, a officiellement commencé à moderniser ce jeu en le pratiquant autrement dans son jardin avec ses enfants. Il a ensuite déposé deux brevets, l'un en 1972 et l'autre en 1973, sur le matériel tel que nous le connaissons aujourd'hui. Évidemment,

les règles ont elles aussi été remises au goût du jour. » Le speed-ball porte bien son nom puisque la balle peut atteindre des pointes à 200 km/h. C'est le seul sport de raquettes qui se joue à deux mains et qui offre donc un parfait équilibre musculaire. Le joueur développe ses capacités cardiaques et travaille sa vision périphérique grâce à des déplacements courts mais rapides.

« C'est un sport complet et peu onéreux encadré par la fédération du sport pour



Après une démonstration des différents coups possibles au speed-ball, Hugo Wolf, ancien membre du club d'Emancé, présente une partie des équipements aux côtés de Bertrand Le Corre, entraîneur et animateur du club d'Emancé.

tous. Il peut être pratiqué par tous (hommes, femmes, jeunes à partir de 8 ans ou moins jeunes) et partout, en salle ou en extérieur. Il s'adapte également au handisport », souligne Bertrand Le Corre avant de présenter le club d'Emancé.

#### Le club d'Emancé, le seul en Ile-de-France

« Il dépend de l'association des foyers ruraux qui regroupe un certain nombre d'activités dont le speed-ball.

C'est le seul club d'Ile-de-France.

Il a été créé il y a plus de dix ans et regroupe une douzaine d'adhérents. Il propose des entraînements tous les jeudis, de 18h30 à 20h, dans la salle des fêtes. »

Il conclut en remerciant tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette manifestation sportive : Serge Clavel, qui a fait découvrir le speed-ball aux Emancéens, ainsi que Daniel Belbachir, directeur technique régional de la fédération du sport

pour tous, l'association perrotine Elan sport pour tous présidée par Christelle Kupferlé et la mairie du Perray-en-Yvelines.

Laetitia de Baudus

#### PRATIQUE

[www.speed-ball.fr](http://www.speed-ball.fr). bertand.lecorre@orange.fr. Entraînement tous les jeudis (18h30 – 20h00) – salle communale d'Emancé 78125 Emancé

## REMISE DES PRIX



Pour commencer cette belle journée du 29 Juin, **la remise des prix** a eu lieu au sein de l'école, de bon matin. Les enfants se sont vus offrir un livre par Mme Le Maire et Mme Briolant, conseillère municipale.

**Les élèves de CM** ont eu droit à une pause durant la dictée (à leur grande joie) et dans cette ambiance détendue, ils ont reçu chacun un roman d'aventure pour cet été : « Le gang de minuit » pour les CM1 et le premier volume de « Les royaumes de feu » plus un dictionnaire d'anglais/français pour les futurs 6e.

Puis ce fut au tour de **la classe de maternelles**. Les enfants étaient en répétition et chantaient « Les pieds dans l'eau », petite chanson sympathique pour la fête de l'école. Ils sont plus intimidés, mais à la fois contents et fiers de voir Mme Le Maire dans leur classe. Des Livres de P'tit Loup leur seront offerts : les plus petits apprendront à jardiner avec leur héros, tandis que les moyens passeront des moments de détente et de relaxation. Quant aux grands, ils pourront s'émerveiller devant « La couleur des émotions » en version pop'up.

Enfin, les enfants de **CP, CE1 et CE2** ont découvert leur livre de fin d'année. Les CP vont pouvoir lire le 1er tome des Ptités Poules, les CE1 découvrir le monde forestier avec « Mon arbre » et les CE2 pourront vivre des aventures de pirates avec « Le trésor de l'île sans nom ».

**Les enseignants aussi auront droit à des manuels et ouvrages pédagogiques pour la prochaine rentrée !**

*Stéphanie Briolant, Conseillère municipale*

## FETE DE L'ECOLE

Le vendredi 29 Juin, l'école de notre village s'est vue ornée de ballons et de guirlandes de papiers crépons multicolores, fabriquées par les enfants de maternelle. **La fête de l'école** se prépare. Des tables sont prêtes et des chaises attendent dans un coin de la cour.

Peu avant 18h, les parents des maternelles avaient rendez-vous dans la classe pour assister à une représentation. Les enfants ont chanté pour le plus grand plaisir de leurs parents. Puis vers 18h30, c'est le début de la kermesse. Différentes activités sont proposées : maquillage, chamboule tout, tour de poney... Il fait beau et chaud. Les saucisses grillées du barbecue embaument la cour d'école. Un beau moment de détente et de convivialité pour finir cette année scolaire !

Et en guise de bonus, pour faire perdurer ces bons moments, la classe de la Directrice Mme RENARD a organisé un petit instant musical, le lundi soir.

Vous aimez les chansons ?

**Alors retrouvez aussi sur internet, le projet musical de la classe de Mme MANIKIAN.**

**La Fabrique à chansons 2018 présente "La Cage aux frissons" école d'Emancé (sur Youtube)**

Cette chanson a été créée par l'auteur compositeur Fabien Daïan avec les élèves de CM1/CM2.



*Stéphanie Briolant, conseillère municipale*

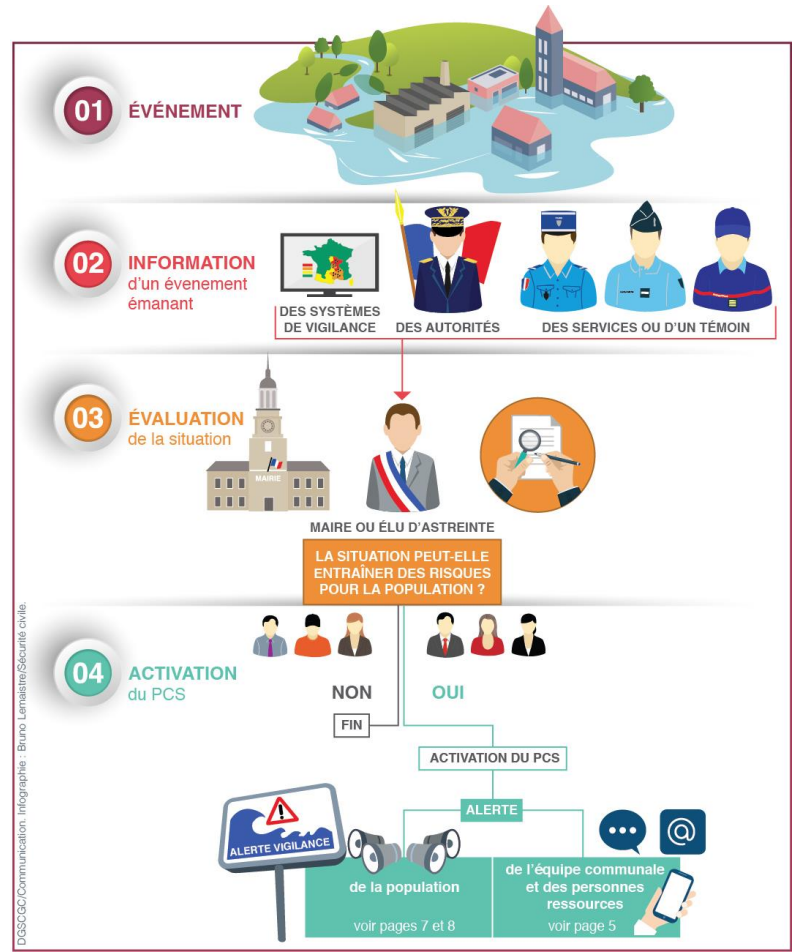
# PLAN COMMUNAL DE SAUGEGARDE

Le plan Communal de Sauvegarde est déclenché à l'initiative du Maire, chargé de mettre en œuvre les premiers secours et mesures nécessaires à la prise en charge d'un événement survenant sur le territoire communal.

Sur Emancé, les risques potentiels encourus sont : **inondations, submersions en points bas, feux de forêt, accidents routiers avec des matières dangereuses, etc...** (en dehors de tout autre événement géré avec d'autres instances, et d'autres moyens : attentat, accident aéronautique etc..)

Dès que le Maire met en œuvre le PCS, il doit prévenir les différentes instances compétentes : (Préfecture, Service des routes du Conseil Général, S.D.I.S, Gendarmerie) des mesures prises.

Le poste de commandement est situé en Mairie, **plusieurs lieux de rassemblements sont possibles : La salle Alfred Manessier, l'école si inoccupée (sinon les élèves y sont confinés), l'Eglise (suivant les conditions météorologiques).**



## NUMEROS D'URGENCE

**LES POMPIERS 18 ou 112**

**GENDARMERIE 17**

**SAMU 15**

**MAIRIE D'EMANCE 01 34 85 92 09**

## PLAN COMMUNAL DE SAUGEGARDE – LES BONS REFLEXES

### PROBLEME ELECTRIQUE

Je vérifie mon compteur électrique  
 Je vérifie la position en « marche » de mes disjoncteurs  
 J'attends quelques instants, cela peut-être une coupure momentanée  
 Si cela persiste j'appelle ENEDIS DEPANNAGE 0972 675 078  
 En préparant mon numéro client



### PROBLEME D'ALIMENTATION D'EAU

J'essaie de déterminer la provenance  
 Je coupe le robinet d'arrivée générale (en prenant soin de faire quelques manipulations en cours d'année pour éviter le blocage, au moment opportun)  
 J'appelle VEOLIA DEPANNAGE (7j/7 -24H/24) 0969 368 624  
 En préparant mon numéro client



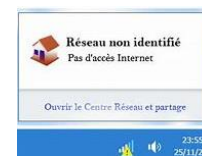
### PROBLEME GAZ

J'essaie de déterminer la provenance  
 Je coupe le robinet d'arrivée générale, bouteille ou cuve (en prenant soin de faire quelques manipulations en cours d'année pour éviter le blocage, au moment opportun)  
 J'appelle ENEDIS GAZ 0800 47 33 33 Ou mon Distributeur de Cuve et de Gaz  
 En préparant mon numéro client



### PROBLEME D'ACCES INTERNET

Je débranche ma Box, ainsi que tous les branchements électriques  
 J'attends quelques instants, je rebranche tout  
 Si toujours rien, j'appelle mon Opérateur avec mon portable



### RISQUE DE TEMPETE, ORAGE, PLUIE VIOLENTE

Je connais parfaitement mon environnement  
 Je me protège avec batardeaux (pour éviter les infiltrations d'eau)  
 Je nettoie mon trottoir (j'enlève les feuilles qui obstruent les avaloirs pluviaux)  
 J'évite l'imperméabilisation de toute ma propriété (je privilégie les espaces naturels pour l'absorption de l'eau)  
 Je veille à l'élagage de mes arbres ou branches dangereuses pour le voisinage  
 Je débranche tous les objets sensibles aux risques électriques  
 J'écoute la radio  
 SI MES ENFANTS SONT EN CLASSE, JE NE VAIS PAS LES CHERCHER,  
 Ils sont avec une équipe pédagogique compétente qui les sécurise



### RISQUE DE NEIGE, VERGLAS

Je suis prévenue par la Météo qu'il y a risque de neige ou verglas  
 Je sors mon véhicule si je suis dans un environnement pentu  
 Je fais attention de laisser libre les accès voiries afin que les Employés puissent œuvrer facilement au dégagement.  
 Je dégage mon trottoir dès que possible



### RISQUES MAJEURS

Je reste à l'abri  
 J'écoute la radio  
 Je ne sature pas les lignes téléphoniques  
 La MAIRIE fait le nécessaire pour me prévenir et me protéger  
 La MAIRIE me donnera bientôt un fascicule pour la méthodologie à respecter en cas d'urgence.



## MUNICIPALITE

## LORSQUE LA NEIGE S'INVITE A EMANCE



Pendant le mois de février 2018, nous avons connu une période de neige quelque peu inhabituelle ces dernières années.

Tous les automobilistes ont pu constater le travail des employés communaux, **Wilfried et Joël**, qui n'ont pas compté leurs heures pour rendre les routes de notre village accessibles.

**Un grand merci à tous les deux pour leur efficacité redoutable.**

Si le prochain hiver est rude, n'oublions pas qu'en cas de chutes de neige, les riverains doivent veiller à dégager le devant de leur propriété et ne pas laisser de véhicule risquant de faire obstacle à la manœuvre de déneigement de la chaussée

*Christine David, Le Maire*

### Situation budgétaire du 01/01/2018 au 30/06/2018

Chapitre	Budget Voté	Réalisations du 01/01/2018 au 30/06/2018	Budget Voté - Réalisations
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	876 238,00	255 809,40	620 428,60
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	391 476,93	46 229,01	345 247,92
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 267 714,93</b>	<b>302 038,41</b>	<b>965 676,52</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	876 238,00	145 020,59	731 217,41
RECETTES D'INVESTISSEMENT	391 476,93	0,00	391 476,93
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 267 714,93</b>	<b>145 020,59</b>	<b>1 122 694,34</b>

### Etat Civil

#### Naissances

- Roméo, Mario, Bruno D'AMBRA le 29/01/2018
- Adrien, Claude, Philippe BECLIN le 19/02/2018

#### Mariages

- BOHATCHOUK Ophélie et DURAND Kévin le 27/01/2018
- CARDOT Mélanie et BONNABESSE Mikaël le 26/05/2018

#### Décès

- GALLI Odette, Marie le 20/01/2018



## TOUS RESPONSABLES

### La poubelle dans la rue ça ne fait pas propre ! les déchets non plus !

Notre village est beau, accueillant et nous en sommes tous acteurs.

Pour le plaisir de chacun, pensons à maintenir notre village propre et dégagé de tout encombrant.

Au-delà du devoir citoyen d'entretenir devant chez soi jusqu'à la rive du trottoir, n'oublions pas que nos poubelles sont à sortir dans la rue la veille ou le jour même du ramassage, suivant l'horaire de passage. **Elles ne sont pas vouées à rester à demeure dans la rue.**

**De même, lors de nos promenades ne laissons pas nos déchets derrière nous !** Ce n'est pas compliqué, prévoyons avant de partir un petit sac et ramenons-les avec nous ou bien mettons les dans les poubelles publiques prévues à cet effet.



### Opération "Tranquillité vacances"



Lors de vos départs, pensez à signaler votre absence à la Gendarmerie par le biais du formulaire "Opération Tranquillité Vacances", valable toute l'année et disponible en Mairie.

N'hésitez pas à contacter votre Gendarmerie de Rambouillet en appelant le 17 ou 01 61 08 61 50.



Collectif soutenu par l'Association "Mieux Vivre à Droue-sur-Drouette" – 8 juillet 2018

**SAVEZ-VOUS CE QUI SE PRÉPARE ?**  
**BEAUCOUP PLUS DE CAMIONS, DE BÉTON,**  
**DE POLLUTION DANS LE VAL DROUETTE !**

### 26 hectares de terres agricoles en danger de bétonnage

Ce projet est autorisé par le Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire (PLUi) qui prévoit ce grignotage de terres agricoles au profit d'entreprises industrielles. Projet défendu par la municipalité de Droue-sur-Drouette et par des élus de la Communauté de communes, il sera soumis au vote le 12 juillet...



**Vous êtes invités à signer nombreux la pétition sur le lien suivant :**

**<http://www.nonalextensionzidedroue.org/>**

**Vous pouvez également venir signer à la mairie d'Emancé**

## ENVIRONNEMENT

### EMANCE, une commune sans pesticide

#### La nature partout ...

La présence de végétation spontanée au bord des rues, sur les trottoirs et dans les espaces verts va parfois de pair avec un changement de pratiques. Elle témoigne d'une meilleure prise en compte de la santé publique et de la qualité des eaux qui nous entourent.

Pourquoi ma commune se mobilise-t-elle ?

Des rivières et des nappes polluées

Des pesticides sont régulièrement détectés dans nos rivières et nappes d'eau souterraine.

On retrouve encore aujourd'hui certaines molécules de produits interdits depuis plus de 15 ans !

Les infiltrations des pesticides dans les nappes sont les signes d'une pollution profonde et durable.



#### Les communes ... aussi responsables

Le risque de contamination des eaux est localement plus important en zones non agricoles qu'en zones agricoles en raison du transfert accéléré de substances vers les points d'eau (surfaces imperméables, proximité des points d'eau...) L'usage des pesticides présente un risque pour la santé de la population et celle des agents d'entretien. L'arrêt de l'utilisation des pesticides constitue donc un enjeu majeur.

#### Une démarche européenne et nationale

Le contexte réglementaire européen et français invite aujourd'hui tous les utilisateurs de produits phytosanitaires à réduire les risques de pollutions et à réduire l'usage des produits phytosanitaires, avec notamment les engagements suivants :

**Le plan Ecophyto II**, issu du Grenelle de l'Environnement, concerne l'ensemble des acteurs et se décline en 6 axes et 30 actions.

L'axe 4 concerne les collectivités et les particuliers et vise à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires partout où cela est possible dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures.

**La loi Labbé du 6 février 2014** vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national et indique qu'à l'horizon 2020, les collectivités ne pourront plus avoir recours aux produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouvertes au public.

**La Loi relative à la transition énergétique du 22 juillet 2015** avance la date d'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires pour les collectivités et les particuliers prévue dans la loi "Labbé" de 2014 : respectivement au 1er janvier 2017 pour les collectivités et au 1er janvier 2019 pour les particuliers.

### CHAQUE CITOYEN PEUT AGIR SUR SON ENVIRONNEMENT EN EVITANT L'USAGE DES PESTICIDES !

- Limiter l'installation de la végétation spontanée et des parasites
- Choisir des espèces et variétés de plantes adaptées au jardin (sol, climat, exposition...) tolérantes ou résistantes aux maladies, possédant des propriétés répulsives contre les insectes ravageurs (lavande, capucine, œillet d'inde...)
- Adapter ses pratiques de jardinage, alterner les plantes cultivées d'une année sur l'autre

## LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

Tout commence par un papillon de nuit très discret qui vient pondre 100 à 300 œufs autour d'une aiguille de pin à la fin de l'été. Il a ses préférences : un pin aux aiguilles dressées comme le pin noir d'Autriche, ou à la rigueur un cèdre.



### Les chenilles et leurs nids

Quatre à six semaines après, les chenilles éclosent. Dès qu'elles sont nées, elles commencent à manger, bien sûr, mais aussi à tisser un "pré-nid", cocon de soie léger dans lequel elles se réfugient le jour.

Elles en sortent la nuit pour se nourrir aux alentours de ce nid. Quand il n'y a plus rien à manger dans le quartier, elles déménagent dans un autre coin de l'arbre, en procession, (c'est leur unique " mode de déplacement ") et tissent un nouveau nid.

A l'automne elles commencent à tisser leur nid définitif, plus gros. Là c'est du sérieux, il s'agit de passer l'hiver. Donc elles soignent l'isolation : il est bien épais, et donc paraît bien blanc. Et l'orientation aussi : plutôt sur le côté le plus ensoleillé de l'arbre, ou tout en haut. Ce nid leur permet de résister à des températures extérieures de - 15 ° C.

### Les processions

Lorsque les chenilles ont terminé leur croissance, elles cessent de manger et descendent le long de l'arbre pour aller s'enterrer dans le sol. Cela arrive à la fin de l'hiver, normalement en février-mars, mais leur croissance étant fonction des conditions climatiques, cela peut varier fortement d'une année à l'autre : un automne chaud et un début d'hiver très doux ?

Elles grandissent très vite et descendent dès le mois de décembre. Un été pourri, un automne froid et un hiver rigoureux ? Elles ne seront prêtes qu'en avril, voir début mai.

S'il y a plusieurs nids d'hiver dans l'arbre, chaque colonie descend quand elle veut, elles ne vont pas se concerter pour descendre toutes en même temps. Les processions peuvent donc s'étaler sur plusieurs jours. Et une fois à terre, le temps qu'elles trouvent un endroit à leur goût pour s'enterrer, cela peut prendre jusqu'à 3 ou 4 jours.

Elles s'enterrent généralement dans un rayon d'environ 40 m autour de l'arbre et dans la terre elles tissent chacune un cocon et se transforment rapidement en papillon (mais elles sont capables d'attendre ainsi plusieurs années les conditions idéales).

C'est un papillon de nuit très discret qui vit au maximum 3 à 4 jours, et ne se nourrit même pas. Le papillon femelle est capable de parcourir quelques kilomètres pour aller déposer ses œufs sur un pin. Et le cycle recommence.....



### Les animaux : principales victimes

Les animaux de compagnie, par leur curiosité sont les plus à risque. Un chien avalant une chenille risque sa vie. Même s'il ne fait qu'en lécher une, il peut avoir une atteinte très grave de la langue.

Les vaches ou les chevaux peuvent aussi être touchés en broutant l'herbe sur laquelle sont passées les chenilles en procession. Chez les ruminants, les premiers symptômes ressemblent à ceux de la fièvre aphteuse.

Si vous pensez que votre animal a été en contact avec des chenilles, mettez des gants pour le manipuler, lavez à grande eau la zone touchée (en veillant à ce qu'il ne boive pas) et consultez au plus vite le vétérinaire.

### Pourquoi est-ce dangereux?

Ce qui pose problème, c'est que les poils de ces chenilles sont "venimeux" : ils sécrètent une substance extrêmement urticante.

Comme ces poils sont très fragiles, elles en perdent un peu partout. Le vent peut donc facilement en emmener aux alentours de l'arbre. Et lors de leur dernière procession, elles en laissent sur l'herbe où elles passent. De plus, elles ont la fâcheuse habitude d'en projeter un paquet à la moindre contrariété; C'est pourquoi il ne faut absolument pas s'en approcher sans protections. Et des poils, elles ne risquent pas d'en manquer, elles en ont beaucoup! Elles en laissent aussi dans les nids, où elles sont assez serrées, et ces poils restent urticants plus d'un an.... Donc même vide, un nid reste dangereux.

Le contact avec les poils occasionne des irritations cutanées, oculaires ou respiratoires, et il peut aussi causer une réaction allergique.



### Ce que vous pouvez faire chez vous

#### Aider la nature

Poser des nichoirs à mésanges à proximité des pins. Un couple de mésanges peut consommer une quarantaine de chenilles par jour pour nourrir sa nichée. Le coucou mange aussi des chenilles.

#### **Favoriser les insectes dans votre jardin en n'utilisant pas de produits chimiques.**

Faites poser par un professionnel un éco-piège autour de l'arbre infesté, assez haut pour protéger les enfants. Presque toutes les chenilles seront bloquées dans leur descente par la collerette du piège, et guidées vers un sac en plastique contenant de la terre, dans lequel elles s'installeront pour se transformer en chrysalides.

## BIEN VIVRE ENSEMBLE

### Le respect de quelques règles est nécessaire à l'organisation de nos rapports de bon voisinage.

Ces règles sont définies par des arrêtés municipaux ou préfectoraux.

Elles sont parfois oubliées ou tout simplement méconnues des nouveaux Emancéens.

En voici le rappel : elles concernent le bruit, la taille des végétaux, les brûlages, les chiens, l'entretien de la voirie et le stationnement des véhicules. **Merci de bien vouloir les respecter.**

#### Le bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies etc... ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



#### Rappel aux propriétaires de chiens

- Les chiens doivent être tenus en laisse sur le domaine public ou en promenade.
- Ne pas laisser les chiens aboyer de façon intempestive portant atteinte à la tranquillité du voisinage (article 48-2 du Code de la santé publique et R25 du code pénal).
- Les chiens errants font l'objet d'une saisie et d'une conduite en fourrière.
- Le ramassage des déjections doit être systématique.



#### Et si on rendait les trottoirs aux piétons

- Le stationnement sur les trottoirs est interdit (code de la route article R.417-10).
- Voitures sur les trottoirs = DANGER pour les piétons !
- Le stationnement sur la chaussée n'est pas interdit !
- Les trottoirs ne sont pas des parkings à voiture !
- Le stationnement des véhicules doit être assuré dans l'enceinte des propriétés.



#### L'entretien des voies publiques à la charge des administrés

Voici les obligations des riverains au regard de leur propriété dans ce domaine :

- Balayage des trottoirs et caniveaux (feuilles mortes, saletés de toutes sortes, déneigement et verglas), tonte et désherbage si nécessaire
- Respect des horaires de sortie des bacs de collecte et des encombrants.



#### Plantations et entretien des végétaux en bordure de propriété

##### Les plantations sur les trottoirs

Si elles peuvent participer à l'embellissement de notre village, elles ne doivent pas gêner le passage des piétons.

La Commune procédera à l'enlèvement des plantations gênantes.



### Entretien des plantations

- Les branches d'arbres : seul le propriétaire des plantations peut les couper. Le voisin ne peut que l'y inciter voire exiger qu'elles soient coupées en limite séparative.
- Les racines, ronces et brindilles : le propriétaire du terrain sur lequel elles arrivent peut les couper lui-même.

### Entretien des haies en limite de voirie

Les riverains de voies publiques et communales ont l'obligation de couper la végétation des haies et des arbres de leur propriété à la limite du domaine public, afin de préserver la circulation des piétons sur les trottoirs.

### Les brûlages

#### Que dit la loi ...

Par arrêté préfectoral du 6 juillet 2011, le Préfet des Yvelines a rappelé que le brûlage des déchets végétaux à l'air libre est interdit toute l'année sur l'ensemble du territoire des Yvelines.

#### Alors que faire de nos déchets verts ?

Les déchets végétaux doivent être portés en déchèterie ou dans les trois conteneurs installés par la Municipalité et le SICTOM (tonte de pelouse, feuilles, petits branchages, fleurs coupées).

Attention, sans terre, sans autres matériaux, en vrac et sans sacs plastique)



### Le lavage des voitures est interdit sur la voie publique

En effet, les eaux usées issues du nettoyage d'un véhicule sont polluées (détergents, poussières, graisses, hydrocarbures, ...) et seraient alors versées dans le réseau de collecte des eaux de pluie pour finir dans la rivière.

Non traitées, elles vont polluer durablement l'environnement.

### Si vous rencontrez des problèmes de voisinage, essayez toujours de les régler à l'amiable



Rencontrer l'auteur du désagrément et s'entretenir avec lui évitent souvent des démarches et procédures désagréables et coûteuses.

Toutefois si malgré ce premier contact, rien ne s'améliore...

- Adressez-vous à un conciliateur de justice.
- Envoyez un recommandé avec accusé de réception si la gêne persiste.
- Enfin si malgré tout cela les troubles persistent, un recours judiciaire peut être envisagé, si vous possédez une assurance « recours juridique », pensez à l'utiliser.

SOLIDARITE

LES PETITS FRERES DES PAUVRES

L'association « Les petits frères des pauvres » implantée depuis janvier 2016 à Rambouillet, accompagne une vingtaine de personnes âgées isolées , malades ou en grande précarité .

Leur souhait serait d'étendre leur action sur les communes rurales situées à l'ouest de Rambouillet où les villages se transforment de plus en plus en dortoirs, où les commerces disparaissent et où l'attention aux plus fragiles et le lien social s'affaiblissent.

**Les « Petits frères des pauvres » ont besoin de bénévoles pour créer une équipe sur ce territoire .**



Si vous souhaitez avoir des renseignements sur l'association n'hésitez pas à contacter : François Debout : 06 95 86 18 82 ou Valerie Duterque : 06 79 75 59 13

[www.petitsfreresdespauvres.fr](http://www.petitsfreresdespauvres.fr)

LA CROIX ROUGE



Compte tenu de la période hivernale assez rude que nous avons traversée cette année sur le département des Yvelines, la Croix Rouge rencontre des difficultés d'approvisionnement en couverture pour fournir la demande des personnes sans-domicile fixe.

Si vous possédez des couvertures dont vous n'avez plus l'utilité, nous vous remercions de bien vouloir les déposer en mairie. La Croix-Rouge se chargera de les récupérer.



**Edition et impression** : Mairie d'Emancé, Place de la Mairie, 78125 Emancé  
**Directeur de la publication** : Christine David, Maire  
**Responsable de la rédaction** : Florence Clech-Verdier  
**Comité de rédaction** : S.Briolant, F. Clech-Verdier, C.David, M.Duprat, B. Le Corre, A. Soulaire  
**Parution : Juillet 2018**